Image not found or type unknown

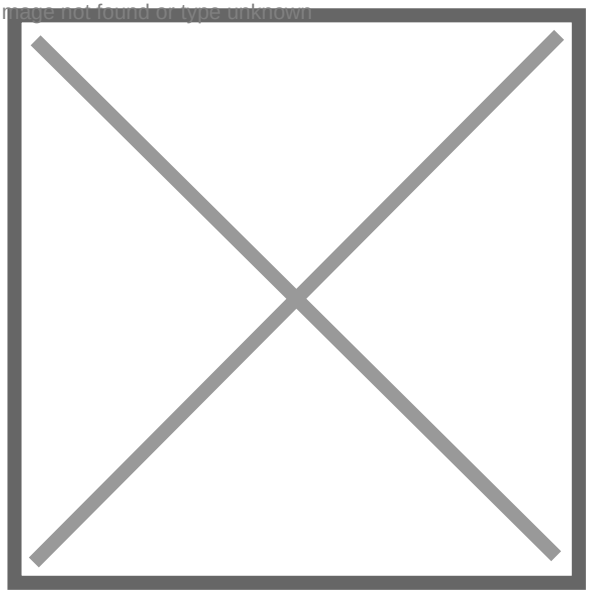

Litige sur facture avec un plombier

Par **bedochon**, le **22/07/2013** à **10:04**

bonjour à tous, alors voilà mon soucis, j'ai dans mon garage une nourrice avec 4 départs et 1 arrivée d'alimentation d'eau vers les points d'eau de la maison et tout ceci en cuivre. Au bout de 8ans, une fuite sur le tuyau d'arrivée a été constatée et réparée par le plombier qui est à l'origine de la pose qui date de 2002 lors de la construction de la maison.
Il s'avère qu'une 2eme fuite est apparue au début de l'année, toujours au même endroit sur un départ cet fois ci.Je re-contact mon plombier tout en lui soulignant la qualité de son travail et lui demande de prendre en charge les travaux malgré une pose qui date de 10ans et 6 mois. 5 jours après il est intervenu et j'ai eu la désagréable surprise de recevoir une facture, et là j'en arrive à mon problème, sûr ce je reconnais effectivement que la décennale étant passé je dois le régler mais si j'avais su qu'il me facturerait l'intervention, je ne lui aurait pas fait faire l'intégralité des travaux qui d'ailleurs non pas été quantifié.
Je lui est demandé de revoir sa copie en lui proposant de régler son déplacement, la recherche de panne et la mise hors d'eau du circuit. Je pense que le reste aurait dû être soumis à un devis.
Suis je dans mon droit ou peut il me réclamer l'intégralité de sa facture?
merci

Par **palmer**, le **22/07/2013** à **12:10**

bonjour,
Si le plombier n’as aucune commande de votre part pour la réalisation des ces travaux, vous n’étés pas tenu de le payer.

Par **Lag0**, le **22/07/2013** à **14:49**

Bonjour,
De quel ordre est la facture ? Passé 150€, le devis préalable est normalement obligatoire.
En dessous, vous ne pouvez pas refuser de payer puisque vous avez commandité les travaux.

Par **bedochon**, le **22/07/2013** à **16:11**

bonjour et merci de me répondre.
la facture se monte a 375e
merci

Par **bedochon**, le **20/09/2013** à **17:38**

Re-bonjour à tous, un nouvel épisode à notre problème.
Nous venons de recevoir une sommation de payer par un clerc assermenté et la je panique, j'ai 2 enfants et les finances ne sont pas aux bof ixes et cela m'énerve de devoir donner de l'argent sur certaine chose que moi même aurait pu faire si cela avait été précisé au départ.
que dois je faire, s'il vous plait ?
merci pour tout

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés